

Paris, le 30 juin 2022

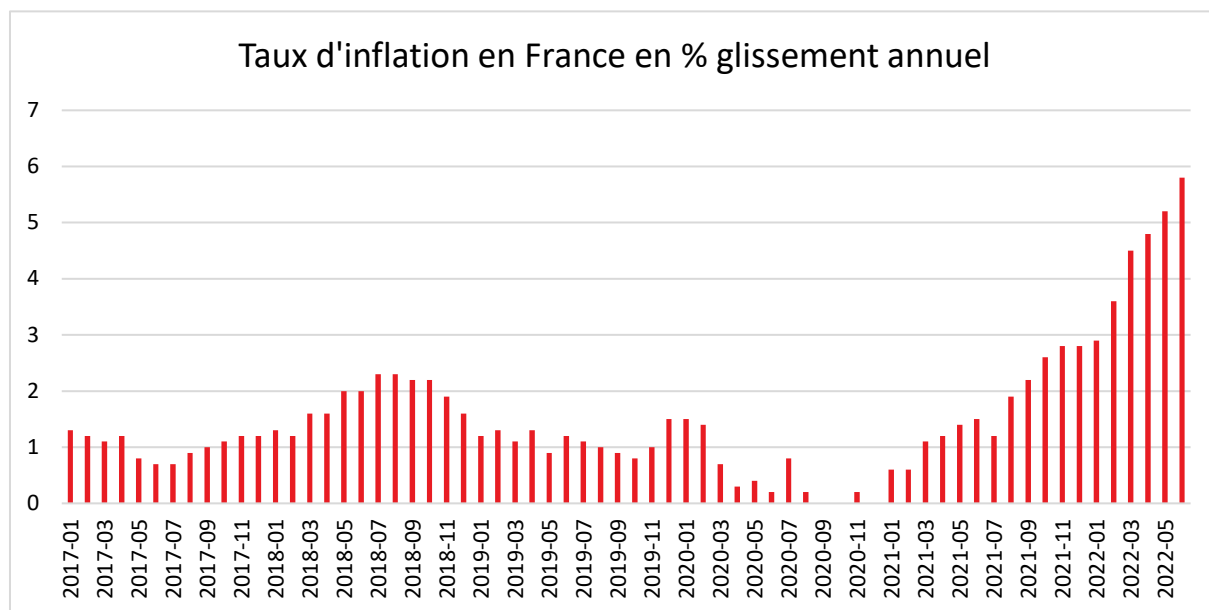
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un taux du Livret A à 2 % au 1er août 2022

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'INSEE, les prix à la consommation augmenteraient de 5,8 % en juin 2022, après +5,2 % le mois précédent.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 6,5 %, après +5,8 % en mai. Sur un mois, il croîtrait de 0,8 % comme le mois précédent.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Avec la publication du taux d'inflation (indice provisoire) du mois de juin, le taux du Livret A pourrait être porté à 2 % au 1^{er} août 2022. La Banque de France communiquera une préconisation de taux au milieu du mois de juillet après la publication définitive du taux d'inflation du mois de juillet.

En vertu de l'arrêté du 27 janvier 2021, le taux des livrets A, est égal, après arrondi au dixième de point le plus proche ou à défaut au dixième de point supérieur, au chiffre le plus élevé entre les a et b ci-dessous :

a)La moyenne arithmétique entre :

- la moyenne semestrielle des taux à court terme en euros (€STR) ;
- l'inflation en France mesurée par la moyenne semestrielle de la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE mensuel des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages

b) 0,5 %.

Les données utilisées sont celles relatives au dernier mois pour lequel ces données sont connues.

L'écart entre deux fixations successives du taux est limité de manière transitoire à 0,5 point de pourcentage maximum jusqu'à ce que le calcul ci-dessus donne deux résultats successifs dont l'écart est inférieur à 0,5 point de pourcentage.

Avec un taux de 5,8 % au mois de juin, le taux moyen de ces six derniers mois s'est élevé à 4,46 %. Le taux moyen de l'€str est de -0,58 donnant pour les deux composantes une moyenne arithmétique de 1,94 % ouvrant droit à un taux de rendement pour le Livret A de 2 % à compter du 1^{er} août 2022. Ce taux s'appliquera également au Livret de Développement Durable et Solidaire.

Pour le Livret d'Épargne Populaire, le gouvernement pourrait opter pour un taux de 4,5 %.

Une augmentation d'un point du taux du Livret A ne permettrait pas de compenser les effets de l'inflation. Le rendement réel du Livret A serait négatif sur l'année de plus de trois points.

Avec un taux de 2 %, le Livret A offrira une rémunération nettement supérieure à celle des livrets bancaires fiscalisés (autour de 0,1 % en moyenne) et même des fonds euros de l'assurance vie (1,2 % avant fiscalité).

Pour un épargnant ayant 10 000 euros sur son Livret A, le gain sera de 100 euros de plus, soit un total de 200 euros, l'inflation étant prévue pour l'ensemble de l'année 2022 à 5,5 % (prévision INSEE juin 2022), la perte réelle pour l'épargnant sera de 361 euros en euros constants.

Le relèvement du taux du Livret A d'un point coûtera pour ce seul produit 3,6 milliards d'euros aux banques et à la Caisse des Dépôts. L'augmentation du taux pourra se traduire par une hausse de taux pour les emprunts des bailleurs sociaux, des entreprises (à partir des ressources du LDDS) et des collectivités locales.

L'augmentation du taux du Livret A devrait conduire à une augmentation de la collecte ce qui pénalisera, en période d'inflation, la consommation. Ce phénomène a été constaté lors du relèvement intervenu au 1^{er} février 2022. Depuis le début de l'année, la collecte du Livret A est dynamique avec plus de 15 milliards d'euros. L'encours du Livret A a battu un nouveau record fin mai avec 358,8 milliards d'euros.

Contacts presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr